

COMMUNE DE VILLY-BOCAGE
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 AVRIL 2024
N° 2024-04

2024-04-01 : Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 12 mars 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2024-04-02 : Approbation du Compte Financier Unique - Budget commune 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la commune.

2024-04-03 : Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 du budget principal de la commune comme suit :

- En section d'Investissement de l'exercice 2024 au compte 1068 (recettes) : **0,00 €**
- En section d'Investissement de l'exercice 2024 au compte 001 (en recettes), l'excédent reporté de 2023 : **+ 21 732,05 €**
- En section de Fonctionnement de l'exercice 2024 au compte 002 (résultat reporté) : **+ 207 868,42 €**

2024-04-04 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pré-Bocage Intercom

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT en date du 13 mars 2024 tel que présenté en annexe ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2024-04-05 : Vote du budget primitif 2024 principal de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif principal 2024 de la commune tel que présenté et annexé à ce procès-verbal.

2024-04-06 : Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux de fongibilité de crédits à 1 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Pour un taux supérieur il sera pratiqué par décisions modificatives budgétaires en conseil municipal comme auparavant.

2024-04-07 : Approbation du Compte Financier Unique - Budget Annexe Assainissement 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe assainissement de la commune. Ce Compte Financier Unique n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et fait apparaître un déficit de l'exercice de - 1 999,62 €.

2024-04-08 : Affectation du résultat de l'exercice 2023 du Budget Annexe Assainissement

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'affecter le résultat négatif de - 1999,62 euros (article 001) en report à nouveau débiteur de la section d'investissement du budget primitif de l'assainissement 2024.

2024-04-09 : Vote du Budget Primitif Annexe Assainissement 2024

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif Annexe Assainissement 2024 de la commune tel que présenté et annexé à ce procès-verbal.


Le Maire
Jean-Luc ROUSSEL

